

15 Mar 2024 -10:31

Espèces exotiques envahissantes : Renforcer la collaboration aux frontières de l'Union européenne

À l'occasion d'un événement consacré à l'amélioration des contrôles aux frontières sur les espèces exotiques envahissantes, des représentants des douanes, des autorités vétérinaires et phytosanitaires ainsi que des autorités environnementales se sont réunis à Bruxelles ce 14 mars. La mise en place de contrôles efficaces aux frontières est un élément clé pour empêcher l'introduction de ces espèces dans l'Union européenne. Cet événement a été organisé conjointement par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Une menace majeure pour la biodiversité et les services écosystémiques

Les espèces exotiques sont des animaux, des plantes ou d'autres organismes introduits en dehors de leur aire de répartition géographique naturelle, par le biais des activités humaines. Certaines de ces espèces sont capables de s'établir et de se développer dans leur nouvel environnement, où elles peuvent avoir de graves répercussions sur la biodiversité. Elles sont alors appelées "espèces exotiques envahissantes" et peuvent également affecter les économies, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des personnes.

La récente évaluation sur les espèces exotiques envahissantes réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) montre qu'elles sont une cause majeure du déclin et de l'extinction des espèces indigènes dans toutes les régions du globe. Leur impact sur les services écosystémiques, tels que l'approvisionnement en eau ou en nourriture, est également extrêmement important.

Le coût des espèces exotiques envahissantes, y compris pour leur gestion et l'atténuation de leurs dommages, est exorbitant. Il est estimé à plus de 115 milliards d'euros en Europe entre 1960 et 2020.

La réponse politique de l'UE et le rôle clé des contrôles aux frontières

L'Union européenne s'est pleinement engagée à protéger sa diversité biologique en empêchant, en réduisant au minimum et en atténuant l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes. Depuis 2015, le règlement (UE) n° 1143/2014 établit le cadre réglementaire permettant de prendre des mesures contre les espèces exotiques envahissantes prioritaires, appelées "espèces préoccupantes pour l'Union", qui comprennent actuellement 47 animaux et 41 plantes. Ce règlement exige des États membres qu'ils prennent des mesures spécifiques pour empêcher leur introduction intentionnelle et non intentionnelle dans l'Union européenne, avec les agents chargés des contrôles aux frontières formant la première ligne de défense.

Cet événement a été une excellente occasion pour les agents des 17 États membres présents - qu'ils

travaillent pour les douanes, les autorités phytosanitaires, vétérinaires ou les autorités environnementales - de se réunir et d'évaluer les progrès accomplis. Ensemble, ils ont aussi pu identifier les défis et les besoins dans divers domaines liés aux contrôles frontaliers.

La nécessité d'encourager la collaboration au niveau de l'UE

L'augmentation constante du commerce mondial représente une voie d'introduction importante des espèces exotiques envahissantes et pose des problèmes majeurs pour les contrôles aux frontières. Au cours de l'événement, les différentes discussions ont permis d'identifier ces principaux défis et de définir les besoins essentiels des États membres face au flux du commerce et au risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

L'un des besoins identifiés concerne la nécessité de développer des outils innovants pour soutenir les inspections, tels que des outils permettant une analyse des risques en lien avec les importations et l'identification correcte et rapide des espèces préoccupantes pour l'Union. Ces outils, ainsi que la conception et l'utilisation de matériel de formation approprié, devraient faciliter la mise en œuvre rapide de mesures efficaces pour lutter contre l'introduction des espèces exotiques envahissantes. L'importance de renforcer les opportunités de collaboration entre les autorités publiques chargées des contrôles aux frontières, tant à l'intérieur des États membres qu'entre ceux-ci, s'est également révélée essentielle.

Citations

« Les espèces exotiques envahissantes sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité en Europe et entraînent des pertes économiques considérables. Nous devons travailler ensemble au niveau de l'UE pour mieux prévenir et gérer la propagation de ces espèces exotiques envahissantes. Cet événement montre que la collaboration dans ce domaine a une réelle valeur ajoutée et que les autorités douanières peuvent faire une grande différence dans la prévention des introductions. »

- Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche

« C'est précisément parce que ces espèces ne connaissent pas de frontières que nous devons y apporter une réponse avec l'ensemble des États membres et prévenir leur introduction sur le territoire de l'Union européenne. Lors de leurs contrôles, les agents aux frontières doivent pouvoir se baser sur des procédures claires et opérationnelles. Il est aussi important pour ceux-ci d'avoir les outils scientifiques nécessaires pour une détection rapide des espèces exotiques envahissantes. »

- Ministre fédérale belge du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal

« Les espèces exotiques envahissantes sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité en Europe, et le moyen le plus rentable d'atténuer les dommages qu'elles causent est d'empêcher leur

introduction. Cet événement a contribué à renforcer les mesures de biosécurité et les contrôles aux frontières dans l'ensemble de l'UE, qui sont essentiels si nous voulons enrayer la perte de biodiversité dans l'Union européenne et dans le monde. L'UICN et son groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la Commission de la sauvegarde des espèces s'engagent pleinement à soutenir toutes les parties prenantes dans leur lutte contre les menaces que représentent les espèces exotiques envahissantes, conformément à la politique de l'Union européenne sur les espèces exotiques envahissantes et à la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. »

- Dr Grethel Aguilar, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Prochaines étapes

Sur base des résultats de l'événement, la Commission européenne continuera d'aider les États membres à relever les défis auxquels ils font face, et à œuvrer pour une mise en œuvre adéquate du règlement sur les espèces exotiques envahissantes.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be